



COMPTE RENDU ASSEMBLEE GENERALE extra ORDINAIRE DU  
COMITE DEPARTEMENTAL des Golfs des Pyrénées Atlantiques  
le 17 Février 2024 Salle Simpson à Chiberta à 10H

L'Assemblée Générale Extraordinaire convoquée par courriel s'est tenue le Samedi 17 Février à 10H au Golf de Chiberta, « Salle Simpson »  
**A l'ordre du Jour :**

**Les Modifications statutaires de La Fédération Française de Golf soumises à l'approbation des membres du Comité et des représentants de Golfs du département des Pyrénées Atlantiques.**

Sont présents :

**Les Membres du Comité Départemental des Golfs des Pyrénées Atlantiques :**

**Mesdames :** Auger Marie Louise, Basset Roro, Cornier Martine, Senly Maïté et Yvette Sinnaeve.

**Messieurs :** Bernard Lernout, Franck Mari.

Absent Excusé : Mr Laurent Denot.

Absent Benoit Caplanne.

Les représentants des Golfs du département :

Dix Associations à jour de leurs cotisations ont été convoquées, représentant cent quatre vingt voix. (180)

Sont présents ou représentés les golfs ci-dessous énoncés :

Arcangues	18	Alain de Soultrait représenté par Patrice Rochette.
Pau Artiguelouve	14	Alain Vintras représenté par Mme Cornier.
Biarritz le Phare	24	Philippe Gasne.
Chantaco	18	Anne Camitz.
Chiberta	34	Frédéric Laborde représenté par Mme Senly.
La Nivelle	21	Bernard Grelet représenté par Jean Louis Goursolle.
Makila	15	Jean Michel Aguirre.
PGC 1856	20	Henri Sala.
Salies de Béarn	8	Régis Darricau.

**Total 172 voix présentes ou représentées**

Idron 8 Caroline Blandin Absente excusée

Les Informations ont été adressées, en amont, à tous les golfs.

La Présidente fait un rappel des titres :

**La Réforme Statutaire :**

A la différence de la ffgolf et de ses ligues régionales, les Comités départementaux n'ont pas d'obligation s'agissant :

- D'une parité stricte au sein du Bureau Directeur.
- D'une limitation du nombre de mandat de Président.

Les Comités Territoriaux, Départementaux, demeureront libres, s'ils le souhaitent, d'adopter une stricte parité (en 2024 ou en 2028) ou de déterminer la représentation Hommes/Femmes selon les statistiques départementales de l'année n-1 (sans considération d'âge ou lien de licence).

Les objectifs de la réforme : Assurer l'unité de la filière pour faire face aux défis de la transition écologique.

Améliorer l'information et la consultation de tous les acteurs du développement du golf.

Renforcer le dialogue entre les AS et les exploitants dans les golfs mixtes.

Augmenter le nombre des licenciés dans les golfs.

Cette évolution historique met en cohérence le paysage golfique actuel avec les statuts d'une association vieille de 110 ans.

Elle donne la voix à ceux qui investissent et gère 70% des structures golfiques.

En contre partie, la réforme impose la délivrance de la licence à tous les abonnés des golfs mixtes. ( commerciaux avec AS)

Nouveau barème des voix : Membre AS lien 1 = 4 voix

Membre abonné golf lien 2 = 2 voix

Indépendant club lien 3 = 1 voix (dont licenciés rattachés au club)

Une AS n'ayant pas délivré de licence dispose d'uns voix

A la fin des échanges elle propose le vote.

Qui est contre : « 0 » Qui s'abstient : « 0 »

Les « modifications statutaires » sont approuvées à l'Unanimité des personnes présentes ou représentées.

Fait à Ciboure le 17 Février 2024

La Présidente

Maïté Senly

  
**Comité départemental de Golf  
des Pyrénées Atlantiques**  
Golf de la Nivelle, Place William Sharp  
64500 CIBOURE  
Association N° W641000085 - Naf: 926C  
ffgolf64@gmail.com

La Secrétaire

Marie Louise Auger

